



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	20 décembre 2019
Adoption du projet de règlement et présentation	20 décembre 2019
Adoption du règlement	17 janvier 2020

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 29^e jour du mois de janvier 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 29 janvier 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29^e jour du mois de janvier 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier